

Image not found or type unknown



Je cotisé mutuelle sans être affilié

Par **Mignon**, le **14/04/2016** à **12:07**

Apprentie vendeuse en boulangerie mon patron me fait cotisé à 1 mutuelle sans être affilié.
De plus il me fait faire des heures supplémentaires sans autorisation et sans me les payé

Par **P.M.**, le **14/04/2016** à **12:58**

Bonjour tout d'abord,
Si vous cotisez à une prévoyance santé d'entreprise, vous devez bien sûr y être affiliée...
Si vous êtes majeure, l'employeur n'a pas besoin d'autorisation pour vous faire effectuer des heures supplémentaires mais il doit vous les payer...